

C'est la rentrée !

L'année universitaire sera riche en événements, notamment avec le nouveau "plan santé" annoncé par le Président de la République et présenté par la ministre de la santé.

La conférence des doyens d'odontologie a repris ses activités après

diantes, les instances hospitalières, ordinaires et professionnelles.

La création des UFR, il y a à peine 50 ans, a donné à l'odontologie ses dimensions hospitalo-universitaires et sociétales, et lui a conféré une légitimité ainsi qu'une expertise originale et unique. C'est pourquoi,

la question de l'intégration des UFR d'odontologie dans des UFR de santé, largement débattue, a fait l'objet d'une motion destinée aux ministères, indiquant un positionnement prudent face à cette démarche : strict maintien d'une gestion autonome allant des effectifs au budget, sans omettre la maîtrise des choix en matière de pédagogie, de re-

des doyens a été attentive à la mise en place du service sanitaire. Cette nouvelle formation va contribuer à la promotion de la santé, mais aussi développer la formation des futurs professionnels de santé par des actions concrètes de prévention menées notamment auprès des lycéens et des collégiens dans toute la France.

Enfin, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a chargé la conférence des doyens de réfléchir à une répartition plus pertinente des effectifs étudiants entre les UFR d'odontologie, en lien avec les antennes hospitalières ou hospitalo-universitaires délocalisées.

C'est dans le dialogue, l'écoute, la créativité, la réactivité, le respect et dans la concertation que travaille la conférence des doyens des facultés d'odontologie.

Elle souhaite prendre sa place dans la construction des évolutions de notre profession, afin de promouvoir, par la formation et la recherche, la santé bucco-dentaire et l'accès à des soins dentaires de qualité, dans un contexte politique particulier, voire historique, de transformation du système de santé. ●

LA CONFÉRENCE DES DOYENS DES FACULTÉS D'ODONTOLOGIE

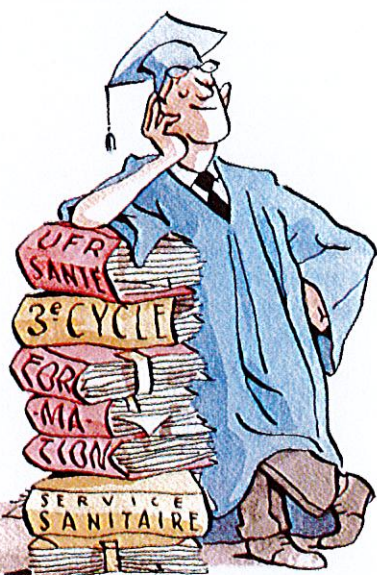
la pause estivale, comme tous les étudiants, enseignants et professionnels. Ainsi qu'elle s'y était engagée cette année, la conférence a œuvré sur de nombreux dossiers qui concernent entre autres les UFR santé, le 3^e cycle des études odontologiques, le service sanitaire ou encore l'aménagement territorial de l'offre de formation, en lien avec ses tutelles de l'enseignement supérieur et de la santé, ses collègues des conférences de médecine et de pharmacie, mais aussi avec les associations étu-

cherche, de santé et la délivrance des diplômes.

Les divers débats avec les représentants de toutes les branches de la profession, mais aussi avec les étudiants et les internes, ont permis de construire une proposition de réforme du 3^e cycle des études en chirurgie dentaire qui sera bientôt examinée par la commission nationale des études de santé (CNEMMOP*).

En lien avec le collège national des chirurgiens-dentistes universitaires en santé publique, la conférence

* Commission nationale des Etudes de Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie.





RÉFORME

Transformer le système de santé

Suppression du numerus clausus, création de 4 000 postes d'assistants médicaux, mise en place de structures légères de soins, labellisation d'hôpitaux de proximité... Quelques mesures phares parmi la cinquantaine que compte la stratégie de transformation du système de santé baptisée « ma santé 2022 » présentée le 18 septembre par Emmanuel Macron, puis détaillée par Agnès Buzyn.

Une des ambitions du plan est de créer une organisation plus collective des soins de proximité. « *L'exercice isolé doit devenir l'exception* », a affirmé Agnès Buzyn. Les regroupements de professionnels de santé autour d'objectifs communs sont donc favorisés. Les structures d'exercice coordonné de type maisons de santé et centres de santé sont invitées à se

conventionner. Il s'agit d'un « *véritable contrat entre les professionnels de santé et la population* », a expliqué Agnès Buzyn pour garantir différentes missions, comme l'accès à un médecin traitant et une réponse aux urgences jusqu'à 20 h en semaine et le samedi matin. La ministre prévoit le conventionnement de 2 000 structures supplémentaires d'ici à 2022.

LE NUMERUS CLAUSUS SUPPRIMÉ

Pour mettre fin au « *gâchis humain* » de la 1^{re} année d'étude de santé, Agnès Buzyn et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, ont annoncé la suppression du numerus clausus dès 2020 en même temps qu'une refonte des premiers cycles des études en santé. Les filières resteront sélectives. Mais l'idée est d'ouvrir différents parcours de licence à partir desquels (en 2^e et 3^e année) les étudiants pourront démarrer une formation de profession de santé. Ces formations seront aussi accessibles après l'obtention d'un autre diplôme. Avec ces différentes passerelles, l'objectif est de former des professionnels aux profils variés, « *plus réflexifs, plus adaptables, curieux, et promoteurs de l'innovation* ». La définition des tronc communs, le nombre d'années nécessaires pour chaque discipline, l'articulation entre les passerelles... sont encore à définir avec les universités et les étudiants.

Remaillage des soins

Mais le plan encourage aussi des organisations plus légères comme les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui contiennent un espace de coordination des professionnels autour d'une population avec plusieurs missions : prévention, accès à un médecin traitant et aux spécialistes, soins non programmés, accompagnement de sortie d'hôpital, maintien à domicile. Une négociation conventionnelle sera engagée en 2019 pour donner un cadre pérenne de financement des CPTS. Il est prévu d'en déployer 1 000 d'ici 2022. « *Ce n'est pas une réforme dédiée aux médecins ; tous les professionnels doivent s'engager sur ces parcours coordonnés* », a insisté Agnès Buzyn qui compte sur les ARS pour accompagner les acteurs de terrain dans ces créations. Les médecins qui s'inscrivent dans un exercice collectif pourront être désignés par des « *assistants médicaux* ». 4 000 postes destinés à « *libérer du temps médical* » seront créés. Plus immédiatement, dès 2019, pour pallier rapidement les situations d'urgence dans les territoires prioritaires, 400 médecins généralistes à exercice partagé ville/hôpital seront envoyés en tant que salariés de centres hospitaliers de proximité. Un label « *hôpital de proximité* » sera créé en 2020 pour accompagner la réorganisation d'hôpitaux qui se recentreront sur des missions de proximité ouvertes sur la ville. La labellisation de 500 à 600 hôpitaux est attendue en 2022.

Un Ondam boosté

Pour financer l'ensemble du plan de transformation, l'exécutif revalorisera l'Ondam à 2,5% en 2019 (au lieu de 2,3) et mobilisera 3,4 milliards d'ici 2022, dont 1 milliard destiné à l'investissement hospitalier et 1,6 à la structuration des soins ville/hôpital dans les territoires. ●

ANNE-CHANTAL DE DIVONN